

OPENING OF THE ACADEMIC YEAR 1978-79

The official opening ceremony of the new academic year took place on 20th October 1978, nearly three weeks after the beginning of classes.

Rector J. Lukaszewski made the traditional opening address, a large part of which was devoted, as every year, to the Patron of the new Promotion. He emphasized the prominent role which Paul-Henri Spaak played in the construction of Europe and sketched the personality and life of the great Belgian Statesman.

The guest of honour and second speaker — M.G. Spitaels, the Belgian Minister of Employment and Labour (the 1957-58 Class of the College of Europe) — was not able to participate in the opening ceremony, the first meeting of the Government Vanden Boeynants having been called for the same day at an extremely short notice. But the speech he prepared for the guests, professors and students of the College of Europe, was read by Monsieur M. Andre, the Head of his Private Office. This speech, entitled «La réponse sociale à la crise économique: un nouveau défi pour l'Europe», is published below.

After the ceremony in the City Hall of Bruges, there was a reception at the College of Europe.

M.J. L.

DISCOURS DE M. GUY SPITAEELS, Ministre de l'Emploi et du Travail

LA REPONSE SOCIALE A LA CRISE ECONOMIQUE : UN NOUVEAU DEFI POUR L'EUROPE

Lorsque, vers le milieu de l'année 1974, il devint clair qu'une crise économique débutait, deux interprétations se partageaient les faveurs et des experts et du public. Pour les uns, il ne s'agissait que d'une fluctuation conjoncturelle, la plus forte de l'après-guerre sans doute, mais qualitativement de même nature que les précédentes. Pour les autres, l'on se trouvait devant un phénomène inédit, d'une gravité exceptionnelle, pulvérisant sur le plan théorique tout l'édifice du néo-classicisme et sur le plan pratique le rêve de l'âge d'or lié à la croissance continue. Le plus étonnant n'est-il pas que, quatre ans plus tard, il ne soit pas encore possible de trancher le débat, tant il est vrai que bien des faits économiques se présentent à nous comme autant de Janus.

Un fait paraît incontestable: la crise ne s'est pas approfondie autant qu'on aurait pu le craindre.

Sans doute la croissance s'est-elle fortement ralentie, mais, même si l'on a enregistré des chiffres négatifs, en 1975 plus particulièrement, la tendance générale, étalée sur quatre ans, reste positive. Rien de comparable donc, de ce point de vue, aux années terribles 1930 - 1934. Sans doute a-t-on enregistré et enregistré-t-on toujours des réductions de taux d'activités, des suppressions de divisions peu rentables, culminant parfois en fermetures complètes. Les pertes d'emplois atteignent des totaux impressionnants ; plus de 150.000 en quatre ans pour la seule Belgique. Mais, on ne constate guère cette accélération du mouvement, qui serait la traduction d'un effet en boule de neige. Sans doute encore, la carence des investissements persiste-t-elle, mais ne semble pas, elle non plus s'aggraver à l'image d'un processus en cercle vicieux : on relève plutôt une stagnation à un niveau médiocre. Sans doute enfin et parallèlement le chômage ne manifeste-t-il aucune tendance à l'amélioration, ni même, pour l'ensemble de l'Europe, au plafonnement. Cependant, l'aggravation lente s'explique suffisamment par des facteurs démographiques ou structurels ; comme par exemple l'industrialisation progressive d'une partie du Tiers Monde. La composante purement conjoncturelle ne paraît pas se développer explosivement comme on aurait pu le craindre.

Bref, le redoutable multiplicateur, dont certains décrivaient les effets en termes apocalyptiques, ne s'est pas manifesté.

Et, cependant, tout était en place pour une crise très grave. Rien ne manquait, et à certains points de vue, la situation était même plus propice à un effondrement qu'en 1929. C'est ainsi que le choc initial, la hausse brutale du prix du pétrole, provoqua un ébranlement bien plus important que le suicide d'un financier, fût-il roi des allumettes. En outre, l'inflation qui battait son plein, à ce moment, empêchait les pouvoirs publics de se servir avec une vigueur efficace des armes classiques de la relance. Il ne pouvait être question de peser sur les taux d'intérêts ou de faciliter le crédit. Les tentatives timides en ce sens étaient bientôt suivies de marche arrière précipitées, devant les flambées inflationnistes. L'instabilité de la situation monétaire, les divers soubresauts affectant les monnaies autrefois réputées comme des exemples de robustesse, ajoutaient à la difficulté de contrecarrer la progression de la crise, en agissant sur les flux monétaires. De plus, les deux phénomènes — inflation et récession — dont la seule coïncidence dans le temps paralysait la défense, se caractérisaient aussi par leur extension dans l'espace. A peu de choses près, tous les pays occidentaux étaient frappés synchroniquement, les rares exceptions étant finalement de courte durée.

1. TROIS FACTEURS DE STABILISATION

La question se pose donc : pourquoi cette récession, qui, comme

l'a dit un cynique, avait tout pour réussir, s'est-elle apparemment quelque peu essoufflée.

1. Un premier élément de réponse nous est fourni par une constatation plutôt négative : les pouvoirs publics se sont abstenus — contrairement à ce qui se passa en 1930 — de prendre des mesures qui auraient approfondi la crise. Il n'y eut pas de restrictions brutales, comme des diminutions de traitements des agents des services publics ou encore des freinages des grands travaux. Quoique l'on puisse penser des thèses Keynésiennes — auxquelles, selon certains, l'évolution actuelle aurait porté un coup mortel — il faut reconnaître qu'elles nous ont permis d'éviter de tomber dans les erreurs déflationnistes qui contribuèrent à faire de la récession de l'entre-deux-guerres la crise du siècle, jusqu'à nouvel ordre tout au moins.

2. Mais, cette politique anticyclique n'aurait pas suffi, à elle seule, pour amortir la poussée récessionniste. Très heureusement — et du point économique, et du point social — une mutation majeure était intervenue entre 1930 et 1970. La sécurité sociale était entrée dans les mœurs. Sans doute, n'était-elle pas inexistante dans l'entre-deux-guerres mais le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle était restée fort en ligée dans l'euphorie de ces années de prospérité insolente que on nomma les « Roaring Twenties ». Le volume des prestations d'1900 restait dérisoire devant l'ampleur de la chute de la masse salariale. Or, fait nouveau — et salvateur —, l'âge d'or des années 50 à 70 fut au contraire mis à profit pour renforcer de tous côtés le barrage contre l'adversité éventuelle. Cet effort, généralisé même aux pays jusqu'à alors les plus réticents à la prévoyance collective, paraît d'autant plus étonnant qu'il s'accomplit sur un fond de scepticisme complet quant à la possibilité d'une crise grave. Mais, quoiqu'il en soit, il s'agit d'un fait historique, dont les conséquences s'affirmeront décisives.

En effet, les revenus de la population prise dans son ensemble, n'ont guère fléchi. Les salaires ont continué à croître, de manière de plus en plus lente sans doute, mais cependant encore plus rapide que l'index. Les travailleurs, frappés par le chômage, ont certes subi une perte sensible, mais néanmoins les allocations diverses dont ils bénéficiaient, leur ont permis de maintenir leur consommation à un niveau appréciable. Il en est résulté que la demande globale ne s'est pas effondrée, enrayant ainsi le déclenchement d'une crise du commerce. La prospérité persistante du secteur des loisirs (de masse) en constitue un symptôme peu contestable.

3. Mais, outre la politique anticyclique et le soutien de la consommation de par l'existence des revenus de remplacements, un troisième facteur a contribué à amortir le choc. La plupart des gouvernements se sont engagés dans la voie de politiques volontaristes, dont l'objectif était de pallier, par des méthodes nouvelles, une

des conséquences les plus regrettables, économiquement et socialement, de la récession : l'inactivité forcée.

L'impact de ces actions ne s'évalue qu'avec beaucoup de difficulté. Il n'est possible, dans certains pays, de donner un ordre de grandeur. Vous me permettrez de donner l'exemple belge, que je connais le mieux. A la fin août, le chômage complet aurait été de 46 % plus élevé qu'il n'est, sans les diverses mesures prises dans le cadre de la politique de l'emploi. Je précise que ce résultat, qui a donc empêché le taux de chômage de s'envoler de 6,7 % à 9,8 %, ne tient pas compte des mesures de nature économique (stimulation des investissements, grands travaux, etc...). L'évaluation constitue en outre un minimum, car les retombées indirectes, notamment le soutien de la consommation, ne sont pas comptabilisées, ni d'ailleurs comptabilisables.

Une autre manière d'apprécier l'effet de ces actions volontaristes consiste à comparer la situation dans les pays qui les ont appliquées énergiquement à celle dans d'autres, qui se sont montrés plus ou moins réticents à entrer dans cette voie. Bien entendu, nous nous heurtons ici à la servitude classique, qui grève toutes les sciences humaines et les empêche de se parer du qualificatif d'exactes : l'impossibilité d'expérimenter, c'est-à-dire d'isoler un facteur, et, partant, la nécessité de se contenter d'observer une réalité, où interfèrent fatalement des causes diverses. D'où la prudence qui s'impose dans l'interprétation. Cette nuance apportée, il m'apparaît cependant clair, qu'en cet automne de 1978, la poussée brutale du chômage que nous observons dans tel pays européen, et non des moindres, où des actions du type cité n'ont pris qu'un essor fort timide, a valeur de démonstration.

II. UN QUATRIEME FACTEUR : L'EUROPE

Pour me résumer, je dirais donc, que par l'action de forces opposées une sorte d'équilibre instable s'est instauré : la crise persiste mais dans l'ensemble ne s'aggrave guère. Situation inconfortable sans nul doute, situation pénible très certainement, mais malgré tout supportable et bien éloignée des abîmes que d'aucuns évoquent en 1975.

Ce délicat équilibre nous le devrions donc, si notre analyse est correcte, à trois éléments bénéfiques : la politique anticyclique, le mécanisme incorporé de la sécurité sociale et les actions volontaristes. Mais je crois cependant qu'il existe un autre élément dont le rôle est fréquemment sous-estimé mais qui apparaît assez lumineusement lorsque l'on compare 1930 à 1974. En effet, aux trois différences essentielles mentionnées jusqu'ici doit s'en ajouter une quatrième : lorsque la bourrasque de 1930 déferla sur l'Europe, celle-ci n'existait pas, je veux dire qu'elle ne disposait d'aucune institution

commune et ne constituait pas même une zone de libre échange, bien au contraire. La différence s'est fait sentir doublement : le Traité de Rome a modifié la situation juridique mais aussi, je serais tenté de dire surtout, transformé les mentalités. Peut-être cette dernière affirmation étonnera-t-elle ici, où l'on est plutôt tenté de regretter qu'après tant d'années et tant d'efforts, la conscience européenne reste trop superficielle.

1. La résistance au protectionnisme

Mais, précisément dans le cas qui nous occupe, le changement s'est bien manifesté, en ce sens qu'il a permis d'exorciser les démons du protectionnisme. N'oublions pas, en effet, qu'en 1930, la guerre économique qui se déclencha, se traduisant rapidement en une escalade de mesures de protection, suivies bien entendu de mesures de rétorsion, aboutissant à des murailles douanières infranchissables, cette guerre économique donc était approuvée, mieux suscitée par l'opinion publique. Les gouvernements ont mis le doigt dans ce fatal engrenage, sous l'impulsion d'innombrables groupes de pression, qui situèrent systématiquement la cause du mal à l'étranger, accusé de dumping et de bien d'autres péchés. Jusqu'à présent, tout au moins, nous n'avons pas assisté à pareil déferlement de cris au secours réclamant la protection des autorités nationales. Il s'agit là d'un changement capital. On pourrait rétorquer que de toute manière, le Traité de Rome empêche par sa seule existence une évolution vers le protectionnisme, au sein de la communauté, qu'il y ait oui ou non changement de mentalité. Ce serait, à mon sens, se faire de graves illusions, car lorsque la pression des événements et des hommes devient trop forte, les instruments internationaux les plus solennels risquent de se voir appliquer la trop célèbre définition du chiffon de papier attribuée au chancelier Bethmann-Hollweg. Mais, très heureusement, cette éventualité reste du domaine de la politique-fiction, puisque l'infléchissement des mentalités dans le sens de la solidarité a bel et bien eu lieu.

Je voudrais encore ajouter que le traité, par la croissance impressionnante des échanges intracommunautaires qu'il a provoquée, contribue en sens inverse à renforcer cette orientation de l'opinion, qui est son meilleur rempart car, lorsque les échanges atteignent 30 ou 40 % du produit national brut, le retour à l'autarcie devient à proprement parler impensable : le point de non retour est largement dépassé. Je voudrais, à ce stade rencontrer en partie une objection pertinente. La Communauté européenne n'a pas fait disparaître le protectionnisme, elle en a seulement modifié l'échelle, la politique agricole ou sidérurgique consistant à dresser des barrières à l'égard du monde extérieur. Ne nions pas l'évidence, car s'il est vrai que ce type de protectionnisme élargi développe une stratégie plus souple que ne le faisaient les états nationaux dans les années trente, il n'en demeure pas moins que le libre échange est loin d'être devenu

réalité. Il est cependant possible d'inscrire à l'actif communautaire que le développement d'une puissance économique européenne nous a permis, en équilibrant le dialogue international, d'éviter que se mette en place ce qu'on pourrait appeler des pratiques de guerre économique à outrance.

2. La police des aides

Cette objection partiellement rencontrée, remarquons cependant que la seule existence d'un marché commun ne garantissait pas entièrement les pays européens contre le néoprotectionnisme, car dès qu'une tentation est repoussée, l'Esprit Malin réapparaît sous une autre forme. Ainsi, devant des risques de pertes d'emplois divers gouvernements se sont ingéniés à aider des secteurs ou des entreprises en difficultés. Politique louable certes dans son principe, mais qui risquait, dans certains cas, de causer des dégâts chez les voisins. Un exemple récent est encore présent dans les esprits : une loi d'aide votée dans un grand pays de la Communauté avait vu ses effets se concentrer dans deux secteurs correspondants dans un état voisin, plus petit, plus faible, et déjà affligé d'un chômage très considérable. La victime, comme il était à prévoir, avait réagi par un ensemble de mesures de rétorsion, qu'elle présentait comme de la légitime défense. Bref, le fâcheux mécanisme de l'escalade, était prêt à se déclencher. On sait que l'intervention de la Commission, sur base des clauses relatives à la concurrence, permit d'étouffer cette dangereuse flambée. Les deux exemples que nous venons de citer — absence de barrières douanières, police communautaire des aides — sont loin d'épuiser le sujet. Car au-delà des conséquences directes du traité de Rome, une sorte de solidarité obligée a pris corps.

3. La solidarité des Etats

On se rappellera que lors de la crise de l'entre-deux-guerres, au moins un pays européen s'était trouvé, littéralement, en état de cessation de paiements. Il s'agissait, il est vrai, d'un de ces malheureux états-successeurs, fragiles héritiers de la prestigieuse monarchie bicéphale. Mais, il importe peu : le reste de l'Europe avait laissé la Hongrie s'effondrer. Le changement est radical : au cours de la présente crise, l'Italie au moins s'est trouvée fort proche de la cessation de paiements. Mais il était devenu impensable, même du strict point de vue, de leur intérêt national, que les autres états n'évitent pas, par tous les moyens et notamment par des aides massives, pareille catastrophe. Comme on sait, elle fut effectivement évitée. Je viens d'employer l'expression « éviter la catastrophe ». Effectivement, dans ce qui précède, l'existence de la Communauté s'est traduite par des possibilités nouvelles d'éviter le pire, c'est-à-dire une aggravation en spirale de la crise. Ce serait cependant créer une fausse impression que de se limiter à cet aspect.

4. Les actions positives

En effet, la Communauté a aussi mené des actions positives en vue d'atténuer les effets de la récession. Il serait fastidieux d'entrer ici dans le détail des diverses formes d'aide communautaire. Je crois suffisant de souligner — car ce principe est essentiel pour l'avenir — que la Communauté a désormais un programme d'action sociale. Certes son budget est limité. Certes son champ d'application demeure assez restreint. L'important est de faire entrer dans les mœurs et les consciences que la Communauté est devenue beaucoup plus qu'une simple zone de libre échange, qu'elle ne se contente plus de considérer le progrès social comme une conséquence espérée d'un progrès économique corollaire de l'ouverture des frontières, mais qu'elle en ait fait un objectif direct.

5. La nécessaire coordination

Un mot encore : des potentialités non exploitées jusqu'ici pourraient prendre une importance croissante à l'avenir. Un seul exemple : la revendication de la réduction de la durée du travail que d'aucuns considèrent comme la solution du bon sens au problème du chômage, n'a la moindre chance de succès qu'à condition de faire l'objet d'un accord à l'échelle européenne, au moins. A cet égard, les Conférences Tripartites constituent un élément relativement encourageant. Sans doute, ne faut-il pas attendre des miracles d'une institution encore très jeune, et qui, comme chacun sait, ne dispose d'aucun pouvoir de décision. Il n'empêche qu'elles ont en moins de 2 ans contribué à la légitimation de la répartition du travail disponible, en tant que remède — parmi d'autres — au problème du chômage. Cette énumération, pour largement incomplète qu'elle soit, suffit à montrer combien le facteur Europe s'ajoute aux trois précédents dans une tentative d'explication de la relative stabilisation que nous connaissons.

III. L'EUROPE : FACTEUR DE REPRISE

Je voudrais encore dire quelques mots, de ses possibilités de favoriser la reprise, en me limitant à trois points, et en soulignant d'entrée de jeu que ces possibilités que je tiens pour réelles ne sont exploitées que d'une manière très insuffisante.

1. Harmonisation des stratégies nationales

La manière d'utiliser les leviers de la politique économique en vue de promouvoir la relance, ne fait pas l'objet d'un consensus entre les divers états membres. C'est ainsi que le pays le plus puissant de la Communauté répugnait jusqu'ici à favoriser une augmentation de sa consommation — et partant de ses importations — en utilisant les instruments monétaires et financiers classiques essentiellement à cause d'une crainte, historiquement explicable, de l'inflation. Cet attachement à une stratégie nationale peut paraître un

échec de l'esprit communautaire. Ce serait mal poser le problème. N'oublions pas le mot de cet observateur si pénétrant que fut Tocqueville : c'est lorsque les différences s'atténuent, qu'elles sont le plus vivement ressenties.

En fait, la seule existence de la CEE a déjà fait beaucoup pour éviter que les stratégies nationales ne divergent complètement. Ce que nous observons actuellement n'est que la résultante de compromis plus ou moins laborieux, mais il n'est plus pensable qu'un état élabore sa politique macroéconomique dans l'indifférence à l'égard des actions des autres. Ce serait cependant se déclarer aisément satisfait que de se contenter de ce qui fut obtenu jusqu'ici. Si l'Europe veut justifier son existence devant l'opinion, elle se doit d'aller plus vite, plus loin et plus fort. A cet égard, il faut rester réaliste et admettre que le passé ne justifie pas un optimisme sans nuance, pour rester modéré dans l'expression.

2. Politique monétaire

Un second point se rattachant d'ailleurs d'assez près au premier : beaucoup croient que la relance est bloquée par les incertitudes, et parmi elles, celles relatives aux taux de change. La politique monétaire européenne pourrait à cet égard jouer un rôle positif. Sans doute ne peut-il s'agir, à ce stade, de figer ad vitam aeternam les rapports entre monnaies nationales. Mais, même si l'on admet que des adaptations destinées à corriger des déséquilibres structurels provisoirement inévitables s'imposeront encore, l'incertitude à court terme serait éliminée, supprimant ainsi un risque qui est à la base de bien des freinages. Sans compter, que la méthode utilisée classiquement, pour échapper à ces incertitudes, à savoir libeller les contrats en dollars, a perdu et ne récupérera pas de sitôt sa crédibilité, aussi longtemps que l'équilibre de la balance américaine restera du domaine des vœux.

En fait, le système proposé à Brême a pour premier élément une sorte de généralisation du serpent à l'ensemble de la Communauté. Or, les avantages de celui-ci apparaissent clairement, car ce sont les pays participants qui ont le mieux dominé leur inflation et rétabli leur balance des paiements, démontrant ainsi la supériorité du système sur celui des taux flottants. Par ailleurs, encore que ce fait échappe à la mesure quantitative, une atmosphère de confiance relative, favorable à l'investissement, semble y exister un peu plus qu'ailleurs. Ajoutons encore, que l'idée que les glissements monétaires ou les dévaluations décidées unilatéralement seraient bénéfiques à l'économie, a perdu l'essentiel de sa pertinence de par le poids décisif de certaines importations, plus spécialement celles du pétrole.

Il reste que les obstacles sont impressionnants, notamment l'existence de rythmes d'inflation très différents. Mais, un élément positif mérite d'être noté : on ne croit plus à la corrélation négative entre

taux de chômage et taux d'inflation, sinon éventuellement à très court terme. Ce qui signifie, entre autres, que l'objection présentée par des pays comme la Grande-Bretagne ou l'Italie à une harmonisation graduelle perd une bonne partie de sa force. Je dis bien, une bonne partie et non la totalité car une politique restrictive se heurtera néanmoins à des inconvénients très réels dans l'immédiat. Et, bien entendu, le projet de Brême, va plus loin qu'une simple extension du serpent, puisqu'il prévoit entre autres la création d'un pivot monétaire et l'utilisation vers l'extérieur de celui-ci, sous le nom d'ECU, fait dont l'impact psychologique, que ne sauraient nier les plus sceptiques, égale - peut-être l'importance technique. Sans compter que la mise en place de réserves par des dépôts des participants devrait déboucher sur un véritable Fonds Monétaire Européen. Est-il présomptueux d'y voir un point de non retour dans l'harmonisation des politiques économiques des états européens ?

Il convient cependant de ne pas s'abandonner sans esprit critique, à un optimisme sans réserve. En effet, il est difficile d'analyser le passé sans être quelque peu enclin au désenchantement. Tant de tentatives, tant de tergiversations, tant de lenteurs, tant d'occasions manquées, ne laissent guère augurer un avenir tellement positif. Mais bien entendu, ce pessimisme relatif ne doit pas empêcher de tout faire pour que les projets se concrétisent, car leur importance pour l'avenir de toute la construction européenne demeure essentielle.

3. Aide au Tiers Monde

Un autre domaine où la C.E.E. pourrait jouer un rôle prépondérant est l'aide au Tiers Monde, que beaucoup considèrent comme un précieux instrument de relance. Ici encore, si on laissait la bride sur le cou aux stratégies nationales, les résultats risqueraient d'être médiocres pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les pays en voie de développement souhaitent obtenir des biens d'équipement. Il est donc naturel qu'ils s'adressent de préférence à ceux des états spécialisés dans ce type d'exportation, comme c'est le cas de l'Allemagne. Il en résulterait un grave déséquilibre, en ce sens que les autres pays européens, voyant leur aide servir à des achats chez le voisin, seraient peu tentés de l'accentuer. En second lieu, il est bien connu que le degré d'enthousiasme pour l'aide au Tiers Monde diffère notablement d'un pays à l'autre, en fonction notamment de leur passé plus ou moins axé vers l'outre-mer.

La Communauté pourrait remédier à ces obstacles de plusieurs manières :

- en exerçant une certaine pression sur les pays les plus réticents,
- en organisant une redistribution des commandes à l'intérieur de la Communauté, avec par exemple des sous-traitances confiées par un pays à un autre,
- et bien entendu, par des aides communautaires directes, par

exemples prêts accordés pour des achats dans tel ou tel pays. Tout ceci relève aussi de l'harmonisation. Il faut organiser une cohabitation des aides communautaires et des aides nationales et il est à cet égard intéressant de noter que ce n'est qu depuis deux ans plus que l'on envisage réellement une coordination des politiques nationale et communautaire dans ce domaine.

Du tableau assez touffu que je viens de brosser, quelques lignes de force me paraissent se dégager. La première est que la crise a eu pour effet d'accélérer certains processus, de les transformer en évolutions dotées de leur dynamique propre.

Parmi ceux-ci, le plus important pourrait bien être un déplacement d'accent de l'économique vers le social. Avant la crise, on aurait pu dire de la politique sociale ce qu'on dit du Tiers-Etat : qu'est-il rien. Que devrait-il être : tout. Que demande-t-il à être : quelque chose. Visiblement nous avons dépassé ce stade. La deuxième ligne de force me semble être l'importance essentielle de la conscience européenne. L'évolution ne se poursuivra que si la mentalité des travailleurs et les structures de leurs organisations accèdent à la dimension européenne. A cet égard, les élections de l'année prochaine devraient se révéler un tournant décisif, par le développement de la sensibilité européenne qu'elles entraîneront, à peu près fatalement. La campagne électorale provoquera à elle seule un remarquable brassage des idées et des hommes : n'est-il pas quasi symbolique d'entendre annoncer qu'un Willy Brandt prendra la parole à Lille. Bien sûr, le fait n'est pas absolument nouveau. Déjà à l'époque lointaine de la Deuxième Internationale avant la 1ère Guerre, de pareils échanges s'étaient vus. Mais ils restaient exceptionnels, et de toute manière limités à un seul parti. Maintenant, nous assisterons à une généralisation à tous les partis et à tous les pays. Là est la nouveauté, riche d'espoirs et de perspectives.

Nouvelles institutions, nouvelle conscience, deux progrès dont nous pouvons espérer qu'ils se féconderont mutuellement. Si la crise avait eu moins pour effet de hâter cette marche en avant, les souffrances, les désenchantements, les désespoirs mêmes qu'elle engendra, et engendre encore, n'auraient pas été lolawalelol !